



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TPE

Question écrite n° 92295

Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le dispositif zéro charges réservé aux entreprises de moins de dix salariés. Cette aide décisive, d'aide zéro charges permet aux entreprises de passer le cap de l'embauche supplémentaire ou de renouveler un CDD. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer l'impact de ce dispositif sur les embauches dans le département du Tarn.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative au dispositif « zéro charge » réservé aux entreprises de moins de dix salariés. À la date du 30 juin 2010, le dispositif « zéro charge » s'est appliqué à 6 318 embauches par des entreprises de moins de dix salariés dans le département du Tarn. 41 % de ces embauches (soit 2 594) ont donné lieu à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée tandis que 59 % ont pris la forme d'un contrat à durée déterminée. Les embauches ont concerné principalement les secteurs d'activité suivants : commerce et transports (24 %), industrie manufacturière (12 %), hôtels, cafés et restauration (12 %), agriculture (7 %).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92295

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11886

Réponse publiée le : 1^{er} février 2011, page 1068